

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT DU CENTRE DE FORMATION  
DES APPRENTIS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE (CFA BORDEAUX MONTAIGNE)**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*VU le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.713-1,*

*VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,*

*VU les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),*

*VU les statuts en vigueur du Centre de Formation des Apprentis de l'Université Bordeaux Montaigne (CFA Bordeaux Montaigne),*

**ARRÊTÉ**

**Article 1:**

Monsieur Pascal GODINEAU, agent de catégorie A, est nommé Directeur adjoint du CFA Bordeaux Montaigne à compter du 04 septembre 2017.

**Article 2:**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

**Article 3:**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.



*Fait à Pessac, le 04 septembre 2017.*

La Présidente  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Hélène Vélasco-Graciet.

Publié le : 20/10/2017

Transmis au recteur chancelier des universités le : 17/10/2017